



Initiative pour la paix et la Gouvernance Locale (IPGL asbl) est une organisation de la société civile de droit congolais œuvrant notamment dans la construction de la paix, la promotion des droits humains et la gouvernance locale. Elle emprunte comme stratégies d'intervention, la recherche action participative, le plaidoyer, le contentieux stratégique et le renforcement des capacités des acteurs de changement.

Les Droits des Peuples Autochtones Pygmées expulsés du PNKB : nécessité d'une série d'actions pour endiguer la précarité.

Maitre innocent BISIMWA (Bukavu, juin 2018)¹

Introduction

En République Démocratique du Congo, les peuples autochtones pygmées constituent l'une des minorités la plus vulnérable de ce grand pays forestier d'Afrique et le deuxième massif forestier du monde après le Brésil.



¹ Maitre Innocent BISIMWA est le Coordonnateur de IPGL asbl, consultant en droits des communautés locales et peuples autochtones dans les domaines de conservation, exploitation des forêts et gestion des terres coutumières, il assure la formation des parajuristes communautaires. Comme plaideur près les tribunaux, il accompagne les autochtones pygmées expulsés du parc national de Kahuzi-Biega dans le plaidoyer tendant au recouvrement de leurs terres traditionnelles depuis 2008 devant le TGI Kavumu, la cour d'appel de Bukavu, la Cour de Cassation et à la commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Appelés peuples de la forêt car dépendant de cette dernière et des ressources naturelles qu'elle regorge, les autochtones pygmées sont constitués des cueilleurs-chasseurs portant différentes appellations selon les régions. Pour certaines régions, ils sont appelés Mbuti, Batwa, Barhwa, Bambuti et pour d'autres, Twa, Pygmées,).

Pour subvenir à leurs besoins vitaux, les pygmées recourent aux produits forestiers disponibles dans leur forêt ainsi qu'à l'usage des plantes médicinales pour soigner diverses maladies. C'est pourquoi, la forêt est un réservoir des ressources, source d'alimentation et espace culturel où se pratique la religion ainsi que d'autres rituels d'initiation.

Dans la plupart des provinces et régions de la RDC, ces communautés font face à divers problèmes liés à la convoitise de leurs terres ainsi que des ressources qui s'y trouvent.

Il est souvent rapporté, des cas d'accaparement de leurs terres pour multiples raisons notamment la conservation de la biodiversité, l'exploitation des ressources naturelles, la création, l'extension des villes ainsi que pour d'autres raisons économiques.

La création et l'extension des parcs nationaux et des réserves naturelles sans consultation ni mesures d'accompagnement ont conduit à l'expulsion de nombreux peuples autochtones de leurs terres traditionnelles vers des zones où la vie est intenable. Ils sont obligés de vivre aux dépens de communautés d'accueil, avec un accès limité à la terre et aux autres ressources naturelles.

L'exploitation industrielle du bois et d'autres ressources naturelles conduit inlassablement à la destruction de l'espace de vie des communautés ainsi que des ressources indispensables comme l'eau des rivières qui est polluée par des produits chimiques utilisés dans l'extraction des mines. Les écosystèmes forestiers et aquatiques indispensables dans l'alimentation des communautés se voient menacés avec des conséquences sur la santé humaine et animale.

D'autres autochtones se voient dépossédés de leurs terres par des chefs coutumiers ou des élites politiques et économiques suite à leur faible sécurisation. Il a été rapporté aussi, des dépossessions de terres des communautés autochtones et locales de suite à la création de nouvelles cités et/ou des projets agro-pastoraux.

En dépit de l'existence des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux pertinents, les autochtones pygmées des espaces devenus parc national de Kahuzi-Biega à l'Est de la RDC, se sont vu exproprier leurs terres traditionnelles pour cause d'utilité publique

sans indemnisation. Une situation qui va pousser ces communautés à quitter leurs espaces de vie pour une vie de vulnérabilité dans les sites d'accueil. Nos ressources étaient suffisantes pour nos besoins dans le parc, personne n'avait le droit de mendier car tout y était, déclarait madame Nabuci Speciose à la sortie de l'audience au tribunal de Kavumu. La déclaration de cette requérante dans le contentieux opposant les pygmées à la RDC et l'ICCN illustre l'autosuffisance de ces communautés avant l'expulsion et l'aggravation de leur vulnérabilité du fait de leur expulsion.

Aujourd'hui, suite à l'expropriation, ils ont un accès limité à la terre et aux services sociaux de base (l'éducation, la santé, l'emploi, ...). Le non accès à ces services de base accentue leur dépendance par rapport aux communautés d'accueil.

Cette vulnérabilité se justifie par la privation d'accès à la terre qui est la première source de survie en milieu rural congolais. Avec la terre, il est possible de se nourrir et subvenir à d'autres besoins comme l'éducation, la santé grâce aux produits de la récolte. C'est pourquoi, la privation de la terre conduit à la violation des nombreux droits et pose à cet effet, des problèmes suivants :

- Manque de terres pour l'agriculture et la pratique de la religion (rites, initiations, ...);
- Difficulté d'accès à l'éducation de base dans un système où les parents supportent la charge de l'éducation des enfants ;
- La précarité des infrastructures de base comme les écoles et centres de santé là où elles existent dans les villages ;
- Le manque d'accès à l'eau potable dans la plupart des villages où les sources sont moins aménagées avec comme impact un recours à l'eau polluée, source des maladies ;
- Promiscuité, insalubrité dans les campements, absence d'installations sanitaires (toilettes) adéquates.

Quelques droits indispensables pour les autochtones pygmées méritent une attention particulière pour

1. Du Droit à l'éducation des pygmées : un facteur de changement et d'intégration

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de la RDC révèle la détérioration du secteur public de l'éducation en raison, notamment, du délabrement des infrastructures, du manque de matériel scolaire, et de la démotivation du personnel enseignant. Confronté par des nombreux défis, le secteur de l'éducation en RDC nécessite des

réformes idoines pour faciliter même aux enfants issus de familles non nanties de jouir de ce droit indispensable pour leur avenir.

Issus de parents souvent vulnérables, limités dans l'accès à la terre et aux ressources naturelles, nombreux enfants pygmées se voient privés de l'accès à l'éducation scolaire faute des moyens financiers pouvant couvrir les frais scolaires, ceux-ci restant à charge des parents, les fournitures et uniformes scolaires. D'autres enfants pygmées, sont confrontés à l'absence d'infrastructures scolaires dans leurs villages souvent éloignés des centres administratifs et/ou commerciaux et dans les rares endroits où existent des écoles, elles sont soit en délabrement, soit inachevées, soit non équipées.

Tout cela avec comme résultante le taux d'alphabétisation des pygmées qui est généralement plus faible que celui des autres communautés.

2. Droit aux infrastructures scolaires : condition d'un apprentissage aisé

Avant l'expulsion du PNKB, les pygmées avaient un système éducation propre fondé sur leurs savoirs endogènes et basé sur la formation intégrale de l'homme. Il était appuyé par les différents rites d'initiation qui étaient organisés pour les jeunes et les adolescents en vue de leur préparation à la vie future. Grâce à ces différentes formations, les jeunes garçons ont appris la culture et les règles de la chasse, de la préservation de la biodiversité, la construction des maisons ainsi que celles liées à la masculinité. Les jeunes filles quant à elles, sont initiées à la maternité, à la cueillette et au ramassage de fruits pour subvenir aux besoins vitaux du ménage.

Bien que les pygmées aient été identifiés par les colons comme vivants dans la forêt, aucune école ni centre social pour la civilisation n'avaient été érigé pour eux.

Vivant actuellement en dehors de leurs forêts et avec les communautés accueillantes bantoues, les enfants pygmées en âge de scolarité éprouvent le besoin d'être scolarisés comme les autres.

Cependant, nombreux de leurs milieux d'accueil sont dépourvus d'infrastructures scolaires et dans les rares endroits, elles sont éloignées des campements. Par exemple, les pygmées vivant à Mirenzo dans le groupement de Mubuku à Kalehe doivent parcourir plus de deux heures à gravir une montagne avant d'atteindre l'école située à l'entrée du village de Murangu(EP Mirenzo) sans compter les risques d'insécurité dans une zone volatile.

Certains parents pygmées ont initié des projets de construction d'écoles et centres d'alphanumerisation pour adultes dans leurs villages mais lesdites constructions sont délabrées, ne disposant pas de salles de classe adéquates ni de matériels scolaires comme les bancs, les tableaux noirs, les manuels matériels scolaires. Avec l'appui de Santé et développement International de Grenoble, les amis du Dr Marie Jo Bonnet, notre petite organisation a pu construire une salle de classe pour les pygmées de l'EP Bashizi à Karhema , réhabiliter le toit de l'EP Combo et équiper des classes en matériels scolaires , didactiques ainsi que la prise en charge des frais dans quatre écoles. L'institut Combo, qui est une école secondaire où étudient les pygmées, a été doté d'un ordinateur portable pour la pratique en informatique. Nous continuons à prendre en charge chaque année, 150 élèves pygmées au primaire et au secondaire chaque année à l'EP Combo, Bashizi, Kahaya , Nyantangwe et Institut Combo dans le territoire de Kabare.

L'Etat ainsi que d'autres partenaires techniques et financiers devraient s'intéresser à la problématique d'accès à la scolarité des enfants pygmées en encourageant les initiatives existantes.

3. La formation Professionnelle des jeunes pygmées : clé pour leur autonomisation

L'accès limité à la terre et aux autres ressources naturelles des pygmées reste un des facteurs accentuant la vulnérabilité économique des jeunes et des femmes, dont la plupart menaient des activités d'artisanat. La terre comme source vitale permet à la personne qui l'exploite de subvenir aux besoins fondamentaux comme l'alimentation, l'habitat, la santé et l'éducation à travers les fruits de la récolte qui sont commercialisés. Au-delà des aspects économiques, la terre demeure un facteur d'identité et de culture où les différents rituels ainsi que le droit à la religion sont pratiqués.

Dépossédés de leurs terres ancestrales, les pygmées de Kahuzi-Biega ont été forcés d'abandonner leur mode de vie et leur culture traditionnelle pour vivre aux dépens de communautés d'accueil.

Une situation qui s'est accentuée par des guerres à répétition qui ont déchiré la région plongeant ainsi la plupart des ménages dans une misère sans précédent. Ces guerres ont été à la base de la destruction des moyens de subsistance et de production. Des violations des droits de l'homme sont enregistrées dans nombreux villages, causant des pertes en vies

humaines, l'incendie des biens, les déplacements des populations et des violences sexuelles notamment à l'égard des femmes, jeunes filles.

Les pygmées, qui ont moins bénéficié de la formation scolaire, n'ont pas eu accès à la formation professionnelle pour exercer un métier capable de les aider à subvenir aux besoins vitaux.

A travers l'apprentissage de métiers, les femmes et les jeunes pygmées contribueront positivement dans la survie de leurs ménages autonomisés en subvenant à certains besoins primaires notamment l'éducation des enfants, l'alimentation et la santé des membres de la famille, ...ainsi que le développement de leurs communautés.

Aussi, l'exercice d'un métier par un membre de la communauté autochtone demeure un facteur d'intégration communautaire dans la communauté accueillante.

4. De la situation du droit à la santé des Pygmées du PNKB

L'accès limité aux plantes médicinales et autres ressources forestières du PNKB a impacté négativement la situation de santé de autochtones pygmées. Habitués au traitement par les plantes , les pygmées se voient aujourd'hui obligés de faire recours aux produits de la pharmacie moderne pour se soigner des maladies et/ou recourir aux hôpitaux, dispensaires alors qu'ils ne disposent pas de moyens.

Dans certains endroits, les Pygmées soutiennent être victimes de discrimination dans l'accès aux soins de santé suite à leur état de pauvreté. Shauri Mulimo affirme que certains centres de santé ou hôpitaux craignent de les recevoir car ils sont incapables de payer la facture sanctionnant le traitement. Les plus vulnérables sont les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées.

Pour se soigner, d'autres pygmées font recours à l'automédication en se procurant des médicaments auprès des vendeurs dans les officines non en règle animées par des charlatans. Une situation qui accentue la malnutrition et les décès, qui devraient être évités dans une communauté où les taux de malnutrition et les statistiques de la santé sont généralement critiques.

Les pygmées connaissent beaucoup de difficultés dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition et leurs enfants souffrent souvent de la malnutrition chronique. Certains malades

meurent de paludisme parce qu'ils ne peuvent pas s'acheter de médicaments. Chez les enfants, le niveau de vaccination est très bas.

Les mères pygmées enceintes fréquentent rarement les centres de santé. Elles reçoivent moins les vaccins nécessaires et généralement, elles accouchent à la maison dans de mauvaises conditions d'hygiène avec tous les risques possibles.

Avec l'appui du Dr Marie -Jo Bonnet, notre organisation accompagne les initiatives de parrainage des pygmées dans les mutuelles de santé dans les zones de santé de Miti-Murhesa, Katana, Kalehe et Idjwi. Cette initiative facilitera l'accès aux soins de santé aux plus démunis. Il est nécessaire aussi de plaider auprès des autorités en charge de la santé en vue de construire, réhabiliter et équiper les infrastructures de santé dans les villages où habitent les autochtones pygmées.

5. Du droit à l'eau potable pour les pygmées du PNKB

En dépit du potentiel hydrographique riche que regorge la RDC, la population congolaise accède difficilement à l'eau potable surtout en milieux ruraux. Une situation préoccupante dans les villages et campements des pygmées, souvent des zones éloignées où des projets d'adduction et d'aménagement des sources ne sont pas fréquemment réalisés. Avec des conditions hygiéniques déplorables, la plupart des villages pygmées ne sont pas équipés de pompe à eau. La recherche en eau se fait souvent dans des ruisseaux pollués par les déchets humains, ce qui contribue à l'incidence d'affections diarrhéiques-parasitaires et d'origine hydrique.

La plupart des villages pygmées visités au cours de nos activités dresse le tableau ci-après en matière d'accès à l'eau :

- L'absence ou la précarité des infrastructures hydriques,
- L'absence ou le délabrement des toilettes ;
- L'inaccessibilité à l'eau potable et l'insalubrité des sources là où elles existent (recours aux points d'eau et sources non aménagées) ;
- Les longues distances séparant la source et les campements, exposant ainsi les femmes et les enfants ;
- Des femmes et jeunes filles se plaignant d'infections suite à l'utilisation de l'eau de rivière non appropriée.

IPGL asbl a initié des propositions de projets sans succès auprès des partenaires pour réaliser des adductions ou aménagement de sources auprès des villages pygmées. Il en est de même du projet de construction des toilettes et douches dans certains villages pygmées de Kabare.

6. Quelques actions à mener pour améliorer la situation des pygmées.

Notre analyse sommaire a porté sur différents problèmes qui gangrènent l'épanouissement des peuples autochtones pygmées du Sud Kivu depuis leur expulsion du parc national de Kahuzi-Biega. Il s'agit des problèmes principalement liés à l'accès à la terre, aux ressources naturelles et services sociaux de base comme la santé, l'éducation, la formation professionnelle, ...

En vue d'y remédier et contribuer à la promotion des droits de ces peuples en voie de disparition, des recommandations en termes d'actions sont orientées vers l'Etat, les provinces, les entités décentralisées et les partenaires divers pour un relèvement communautaire. Il s'agit notamment de :

- Adopter une loi spécifique soutenue par des mesures d'accompagnement effectives en faveur les pygmées en vue de promouvoir et protéger leurs droits ;
- Faciliter l'accès à la terre et aux ressources naturelles des pygmées victimes de l'expulsion des terres érigées en parc national de Kahuzi-Biega en vue de subvenir à leurs besoins vitaux ;
- Encourager les reformes et initiatives tendant à l'accès à l'éducation et la formation professionnelle des autochtones pygmées.
- Mettre en place dans les villages des pygmées des centres de formation en divers métiers dont la coupe et couture, la menuiserie, maçonnerie, mécanique,
- Contribuer à l'accès aux soins de santé des pygmées du PNKB, en privilégiant les sensibilisations sur l'assainissement des villages, des campements d'adhésion aux mutuelles de santé en vue d'atténuer les coûts liés aux soins.

Contactez-nous pour plus d'information :

Bureaux : 164, Av. Dr. Rau/ Bagira, Ville de Bukavu/RDC.

E-mail : ipglasbl@gmail.com,

Téléphone : +243 997483625, +243 844552866

Site Web : www.ipgl-asbl.org